



**Attestation d'Antitude Professionnelle pour l'accès au  
Grade Principal (Echelle II)  
des infirmiers et techniciens de santé  
Cadre : Rééducateurs**

**Durée de l'épreuve écrite : 2 heures**

**INSTRUCTIONS AVANT DE REPONDRE AUX QUESTIONS :**

- Les téléphones portables et les calculatrices sont **strictement interdits** ;
- Toute introduction de téléphone portable ou d'appareil électronique (calculatrice, Watch, etc.) ou de documents ou toute tentative de fraude entraînera automatiquement l'exclusion du candidat ;
- Tout candidat n'est autorisé à quitter la salle qu'après **une demi-heure** du début de l'épreuve ;
- Vérifier que le polycopie de l'épreuve contient **une feuille** avec un nombre total de **quarante** questions, numérotées de **1 à 40** (recto-verso) ;
- Répondre sur **la grille de réponses nominative et individuelle**, en cochant la ou les cases correspondant à la ou les bonnes réponses ;
- Seuls les **stylos à bille** de couleur **noir** ou **bleu** sont autorisés ;
- Le candidat doit cocher la réponse exacte sur la ou les cases correspondantes de **manière lisible sans débiter** de la ou les cases prévues pour la réponse **OUI** ou **NON** ;
- Remettre **la grille de réponses** avec **les copies contenant les questions de l'épreuve écrite**, aux membres de la commission de surveillance ;
- La durée de l'épreuve écrite est de **2 heures**.

**Cochez la ou les bonnes réponses :**

- 1- Le plan national relatif à la santé et le handicap 2015-2021, qui a été mis en place en 2015 :
  - a) Il a pour objectif de prévenir le handicap et d'assurer l'accès des personnes en situation de handicap à des services de santé de qualité, basés sur l'approche genre.
  - b) Il a pour objectif de prévenir le handicap et d'assurer l'accès des personnes en situation de handicap à des services de santé de qualité, basés sur une approche de droit.
  - c) Il est composé de 6 axes stratégiques, 20 mesures et 73 actions.
  - d) Il est composé de 8 axes stratégiques, 30 mesures et 80 actions.
- 2- Parmi les axes stratégiques du plan national à la santé et le handicap 2015-2021, on trouve :
  - a) Le renforcement de la capacité des personnes en situation de handicap.
  - b) Le renforcement des programmes et actions de prévention et de dépistage précoce des pathologies à l'origine du handicap.
  - c) L'amélioration de la prise en charge des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
  - d) L'application des textes réglementaires en matière d'handicap.
- 3- Parmi les rôles du rééducateur et qui lui sont attribués par la loi n° 45.13, on distingue :
  - a) Il dispense des prestations visant la réduction du handicap physique, sensoriel, cognitif ou comportemental.
  - b) Il prévient l'apparition d'une dépendance à autrui chez le patient, en favorisant son autonomie, sa réadaptation et son réinsertion.
  - c) Il apporte son concours à l'action de l'Etat, visant la protection de la santé des personnes en situation de handicap, la promotion de la santé et l'éducation sanitaire.
  - d) Il participe aux actions de planification, d'encadrement, de formation, de gestion et de recherche.



- 4- Parmi les professionnels de Rééducation, de Réhabilitation et de Réadaptation Fonctionnelle (RRRF) désignés dans la loi, on cite :
- a) L'audioprothésiste.
  - b) L'ergothérapeute.
  - c) L'orthoprothésiste.
  - d) Le psychologue.
- 5- Les professionnels de RRRF exercent soit :
- a) Sur prescription paramédicale.
  - b) Sous l'encadrement et la responsabilité d'un médecin.
  - c) Sous leur propre responsabilité.
  - d) De manière indépendante.
- 6- Parmi ces affirmations, indiquer celle ou celles qui est/sont fausse(s) :
- a) Le pédicure-podologue pratique les soins d'hygiène du pied.
  - b) L'orthophoniste exécute des actes de rééducation visant le traitement des anomalies touchant principalement le langage oral.
  - c) Le kinésithérapeute pratique ses actes de façon obligatoirement manuelle.
  - d) Le psychomotricien est un professionnel de RRRF qui traite les troubles psychomoteurs.
- 7- Selon la loi n° 45.13, l'exercice des professions de RRRF se fait :
- a) Dans le secteur public.
  - b) Dans le secteur privé à but lucratif.
  - c) Dans le secteur privé à but non lucratif.
  - d) Toutes les réponses sont fausses.
- 8- Lors de leur pratique quotidienne, selon la loi n° 45.13 :
- a) Les rééducateurs exerçant dans le secteur public, sont spécifiquement tenus au respect du secret professionnel.
  - b) Les rééducateurs sont appelés, quel que soit le secteur dont ils relèvent, de respecter les principes de moralité, d'intégrité, d'abnégation et d'éthique professionnelle.
  - c) Les rééducateurs exerçant dans le secteur privé, sont tenus au respect du secret professionnel.
  - d) Les rééducateurs exerçant dans le secteur privé sont appelés à respecter les principes de moralité, d'intégrité et d'abnégation.
- 9- Le décret 2.17.535 relatif au statut particulier du corps interministériel des infirmiers et techniciens de santé :
- a) A été publié en 2018.
  - b) A été modifié et complété en 2022.
  - c) Classe les professionnels de santé (infirmiers et techniciens de santé) en 6 cadres.
  - d) Selon lequel le cadre des rééducateurs comprend le rééducateur 1er grade, le 2ème grade et le grade principal.
- 10- Selon le décret n° 2.17.535 relatif au statut particulier du corps interministériel des infirmiers et techniciens de santé, le rééducateur, en tant que fonctionnaire, est appelé à remplir les missions suivantes :
- a) Elaboration des plans de traitement et d'intervention, et leur mise en exécution et évaluation, au profit des patients et des usagers des services sanitaires.
  - b) L'exécution et la dispense des prescriptions médicales ayant pour but la prévention et le diagnostic.
  - c) Dispense des soins et des services visant la prévention et la réduction des conséquences fonctionnelles physiques, cognitives, psychologiques et sociales, des déficiences des capacités des patients.
  - d) Dispense des soins et des services visant principalement la rééducation physiques et cognitives des déficiences des capacités des patients.

**11- A propos de l'offre de soins et services en matière de rééducation, réhabilitation et réadaptation fonctionnelle :**

- a) Il est stipulé dans le décret n°2.14.562 relatif à l'organisation de l'offre de soins, à la carte sanitaire et aux schémas régionaux de l'offre de soins, notamment les articles 39, 40 et 41 ;
- b) Les établissements hospitaliers doivent prévoir un service de médecine physique et de réadaptation dans leurs projets d'investissement.
- ✓ c) Les centres de rééducation physique, d'orthoptie et d'orthophonie, ainsi que les centres d'appareillage orthopédiques font partie du réseau des établissements médico-sociaux ;
- d) Les centres hospitaliers de 2ème et de 3ème niveau sont les seules habilités à mettre en place les services de médecine physique et de réadaptation.

**12- Sur le territoire national, la prise en charge en mode ambulatoire des personnes en situation de handicap est assurée par :**

- a) Les Centres Intégrés de Rééducation Professionnelle.
- ✓ b) Les Centres Intégrés de Rééducation Provinciaux.
- ✓ c) Les Centres Intégrés Régionaux d'Appareillage et de Rééducation.
- d) Les Centres Inter-Régionaux d'Appareillage et de Réhabilitation.

**13- Selon Santé en chiffres de 2020, l'espérance de vie à la naissance en 2018 est de :**

- a) 68,3 ans.
- b) 73 ans.
- c) 74,6 ans
- ✓ d) 76,4 ans.

**14- Selon Santé en chiffres de 2020, Le ratio habitants par infirmier en 2018 est de :**

- a) 1073 habitants par infirmier.
- ✓ b) 2073 habitants par infirmier.
- c) 3073 habitants par infirmier.
- d) 10073 habitants par infirmier.

**15- Selon Santé en chiffres de 2020, le taux de mortalité maternelle en 2018 :**

- ✓ a) 72,6/1000 naissances vivantes.
- b) 72,6/100000 naissances vivantes.
- c) 72,6/10000 naissances vivantes.
- d) Aucune proposition n'est correcte.

**16- Parmi le/les catégorie(s) d'affections qui caractérise(ent) le profil épidémiologique de la santé au Maroc :**

- ✓ a) Les maladies non transmissibles.
- b) Les maladies transmissibles, maternelles et périnatales.
- ✓ c) Les traumatismes intentionnels et non intentionnels.
- d) Toutes les propositions sont fausses.

**17- Selon la loi-cadre n° 34.09, une installation de haute technologie :**

- ✓ a) Est une installation utilisée pour dispenser des soins, reposant sur une technologie et des techniques de pointe relevant des domaines des technologies de l'information, la biotechnologie
- b) Est le lieu où sont dispensés des soins de santé de manière légale et professionnelle. Elle peut être fixe (établissement de santé) ou mobile (unités médicales mobiles).
- c) Est un centre de soins relevant d'un établissement de santé qui dispense des prestations de soins et de services de santé dans un territoire sanitaire.
- ✓ d) Est un centre de soins relevant d'un établissement de santé qui dispense des prestations de soins et de services de santé dans un territoire sanitaire qui dépasse le bassin de desserte dudit établissement.

- 18- « Un outil qui représente le projet d'une manière synthétique, qui peut contenir entre autres ; les moyens, les activités, les résultats attendus et les objectifs », il s'agit de :
- ✶ a) Diagramme Ishikawa.
  - b) Cadre logique.
  - c) Diagramme de Gantt.
  - d) Tableau de bord.
- 19- Parmi les principes fondamentaux sur lesquels repose l'amélioration continue de la qualité, on cite :
- a) La spécialisation.
  - b) La collaboration.
  - ✶ c) La planification.
  - d) Toutes les propositions sont correctes.
- 20- Selon la loi-cadre n°34-09, l'offre de soins comporte :
- ✶ a) Les ressources humaines.
  - b) Les infrastructures sanitaires relevant du secteur public ou privé.
  - ✶ c) Les infrastructures sanitaires relevant du secteur public.
  - ✶ d) Toutes autres installations de santé fixes.
- 21- Selon la loi-cadre n°34-09, l'offre de soins dans le secteur public, est régie :
- a) Selon le principe de gradation des niveaux de soins qui repose sur un système de référence et de contre référence.
  - ✶ b) A l'intérieur du même territoire de santé sous forme de réseaux coordonnés de soins.
  - ✶ c) Entre les territoires de santé sous forme de filières de soins.
  - d) En deux modes : mode fixe et mode hybride.
- 22- La loi-cadre 09-21 relative au système de la protection sociale vise :
- ✶ a) L'extension de l'assurance maladie obligatoire (AMO), à 22 millions de bénéficiaires supplémentaires, d'ici à la fin 2022.
  - ✶ b) L'extension des allocations familiale, au profit de sept millions d'enfants en âge scolaire à l'horizon 2024.
  - c) L'élargissement de la base des adhérents aux régimes de retraite, au profit trois millions d'actif à l'horizon 2025.
  - d) La généralisation des indemnités pour perte d'emploi à l'horizon 2030.
- 23- Quelle/s est/sont les proposition/s qui est/sont correcte/s ?
- a) Le réseau coordonné de soins est une organisation verticale hiérarchisée des soins de santé de la PEC des patients à travers des niveaux de recours aux soins organisés selon la nature de la morbidité et les protocoles thérapeutiques quand ils existent.
  - b) Le réseau coordonné de soins est l'ensemble des prestations offertes à la population, par le développement des dispositifs ou d'unités sanitaires opérationnelles.
  - ✶ c) Le réseau coordonné de soins est une organisation horizontale non hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire.
  - ✶ d) Le réseau coordonné de soins est une organisation horizontale non hiérarchisée de la prise en charge des patients au sein du même territoire sanitaire.
- 24- Parmi les instances de gouvernance en matière de santé prévues dans le projet de la loi-cadre n° 06.22, on cite :
- ✶ a) La Haute Autorité de la Santé.
  - ✶ b) Le conseil national consultatif de la santé ;
  - c) Le comité national d'éthique.
  - ✶ d) Les groupements sanitaires territoriaux.
- 25- Parmi les missions des instances de gouvernance en matière de santé prévues dans le projet de la loi-cadre n° 06.22, on cite :
- ✶ a) Assurer l'encadrement technique de l'assurance maladie obligatoire et l'évaluation de la qualité des services des établissements de santé dans les secteurs public et privé.
  - b) Améliorer la capacité d'accueil des patients dans les établissements de santé.
  - c) Charger de l'exécution de la politique de l'Etat dans le domaine de la santé au niveau régional.
  - ✶ d) Améliorer la gestion financière du système de santé.

26- Selon les comptes nationaux de la santé de 2018, parmi les sources de financement de la santé au Maroc, on cite :

- ☒ a) Financement public par les recettes fiscales.
- ☐ b) Participation de la société civile.
- ☒ c) Assurance maladie.
- ☒ d) Coopération internationale.

27- Selon les comptes nationaux de la santé de 2018, la dépense directe des ménages par rapport à la dépense totale de la santé, indique :

- ☒ a) Le niveau de la protection financière qu'un pays assure à sa population.
- ☐ b) Le financement collectif de santé basé sur la solidarité nationale.
- ☐ c) Les ressources supplémentaires provenant du fonds de cohésion sociale.
- ☐ d) La dotation des médicaments et des produits pharmaceutiques.

28- Selon les comptes nationaux de la santé de 2018, parmi les types de dépenses courantes de santé par type de prestations, on cite :

- ☒ a) Soins ambulatoires.
- ☒ b) Soins hospitaliers.
- ☒ c) Médicaments et biens médicaux.
- ☒ d) Formation/enseignement/recherche.

29- Concernant le projet de loi n°06-22 relatif au système national de santé :

- ☐ a) Il est publié dans le bulletin officiel du 13 juillet 2022.
- ☒ b) Il a été approuvé lors du Conseil des ministres du 13 juillet 2022.
- ☒ c) Il reflète l'engagement des autorités gouvernementales à mettre en œuvre les dispositions de la loi-cadre n° 21.09 relative à la protection sociale.
- ☐ d) Il fixe les objectifs fondamentaux de l'action de l'Etat en matière de protection sociale.

30- Parmi les principes de base de l'Approche Centrée sur la Personne, on distingue :

- ☒ a) L'indépendance.
- ☐ b) La congruence.
- ☒ c) La considération positive conditionnelle.
- ☐ d) Toutes les propositions sont correctes.

31- « Garantir l'intégrité, le respect et la protection de la vie privée des personnes pris en charge au niveau médical, juridique ou social », il s'agit de :

- ☒ a) Le secret professionnel.
- ☐ b) La confidentialité.
- ☐ c) Le respect de l'intimité.
- ☒ d) Toutes les propositions sont correctes.

32- Selon la 2<sup>ème</sup> enquête nationale sur le handicap de 2014, la prévalence nationale du handicap est de :

- ☐ a) 7,8%.
- ☒ b) 6,8%.
- ☐ c) 5,8%.
- ☐ d) 4,8%.

33- Selon la 2<sup>ème</sup> enquête nationale sur le handicap de 2014 :

- ☐ a) Un ménage sur 6 comprend au moins une personne en situation de handicap.
- ☐ b) Un ménage sur 4 comprend au moins deux personnes en situation de handicap.
- ☐ c) Un ménage sur 3 comprend au moins une personne en situation de handicap.
- ☒ d) Un ménage sur 4 comprend au moins une personne en situation de handicap.

34- Selon la 2<sup>ème</sup> enquête nationale sur le handicap de 2014 :

- ☒ a) Le handicap le plus fréquent est celui du handicap moteur avec 50,2%.
- ☒ b) Le handicap mental est en 2<sup>ème</sup> place avec 25,1%.
- ☒ c) Le handicap visuel en 3<sup>ème</sup> place avec 23,8%.
- ☐ d) Aucune proposition n'est correcte.

35- Selon la 2<sup>ème</sup> enquête nationale sur le handicap de 2014 :

- a) 54,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale
- b) 44,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale
- ☒ c) 34,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale
- d) 24,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale

36- Selon la 2<sup>ème</sup> enquête nationale sur le handicap de 2014 :

- a) 40,8% des personnes en situation de handicap ont des difficultés d'accès aux soins généraux offerts par le système de santé.
- ☒ b) 60,8% des personnes en situation de handicap ont des difficultés d'accès aux soins généraux offerts par le système de santé.
- c) 37,5 % des personnes en situation de handicap modérée ou sévère, ont besoin d'aides techniques.
- d) 57,5 % des personnes en situation de handicap modérée ou sévère, ont besoin d'aides techniques.

37- La loi-cadre n° 97.13, relative à la protection et la promotion des personnes en situation de handicap :

- ☒ a) Elle est publiée en 2016
- b) Elle est en cours d'approbation au parlement
- c) Elle insiste sur le droit d'accès à l'assurance maladie, et aux services de santé promotionnels, préventifs, curatifs et réadaptation, ainsi qu'aux technologies d'assistance et de soutien.
- d) Elle insiste notamment sur le droit d'accès à l'assurance maladie et aux technologies d'assistance et de soutien.

38- Concernant la couverture médicale des personnes en situation de handicap :

- ☒ a) 34,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale.
- b) La loi n° 65.00 portant code de la couverture médicale de base permet aux enfants en situation de handicap l'accès à une assurance médicale jusqu'à l'âge de 30 ans.
- c) 54,1% des personnes en situation de handicap bénéficient d'un régime de protection sociale.
- ☒ d) La loi n° 65.00 portant code de la couverture médicale de base permet aux enfants en situation de handicap l'accès à une assurance médicale à vie.

39- L'évaluation des apprentissages est :

- a) Un processus qui peut être formel ou informel.
- ☒ b) Il consiste à recueillir des informations sur l'apprentissage réalisé.
- ☒ c) Il permet de prendre les décisions relatives à la qualité de l'enseignement fourni aux apprenants.
- d) Aucune proposition n'est correcte.

40- L'évaluation formative permet de :

- ☒ a) Certifier les acquis des étudiants.
- b) Gérer le groupe classe
- ☒ c) Réguler les acquis des étudiants.
- d) Mieux connaître les étudiants.

# Wadifa Info

[www.wadifa-info.com](http://www.wadifa-info.com)

Le sujet suivant à préparer

النموذج التالي للتحضير

## نموذج مباراة توظيف تقني من الدرجة الثالثة - وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى والتشغيل والكفاءات 2025

Modèle de concours : Technicien – 3e grade – Ministère de  
l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et  
des Compétences 2025

[www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390](http://www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/390)

Chaîne WhatsApp

قناة واتساب

## المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

[www.wadifa-info.com/wa](http://www.wadifa-info.com/wa)

Le site

الموقع

## كل المباريات المفتوحة والنماذج مع التصحيح، مجاناً

Tous les concours ouverts et les sujets corrigés, gratuits

[www.wadifa-info.com](http://www.wadifa-info.com)